



SAINT-HIPPOLYTE

## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE (DDM)

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 12 août 2025, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
<b>DDM 2025-0028</b> <b>16, 413<sup>e</sup> Avenue</b>	Autoriser, pour le garage détaché projeté, que celui-ci empiète d'au maximum 1,8 m dans la marge latérale gauche de 2 m sur un terrain de plus de 1500 m <sup>2</sup> .
<b>DDM 2025-0030</b> <b>91, chemin des Buttes</b>	Autoriser, pour le garage détaché projeté, celui-ci empiète d'au maximum 2 m dans la marge avant de 6 m sur un terrain de plus de 1500 m <sup>2</sup> .
<b>DDM 2025-0031</b> <b>739, chemin de Kilkenny</b>	Autoriser, pour le garage détaché projeté, que celui-ci empiète d'au maximum 6 m dans la marge avant de 6 m et d'au maximum 2 m dans la marge latérale gauche de 2 m sur un terrain de plus de 1500 m <sup>2</sup> .

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de cette séance du Conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes et ce, avant le 8 août 2025, en indiquant clairement quelle demande fait l'objet d'observations, son nom et ses coordonnées, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 16 juillet 2025.

Mathieu Meunier  
Directeur général

/mp